



**DROIT DE REPONSE !
RESPECT ET VERITE !
LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS
UN COMBAT DE LONGUE HALEINE**

Cher secrétaire local UFAP du CP Bois D'Arcy,

En réponse à votre dernier tract datant du 06 février 2025, où vous vous essuyez les pieds gratuitement sur notre organisation syndicale, il est **impératif** d'apporter **des précisions claires et fermes sur plusieurs points**.

Tout d'abord, il convient de rappeler que **les chiffres et la vérité** parlent d'eux-mêmes quant à **notre représentativité nationale**. Le rôle d'un syndicat n'est pas d'entretenir une guerre contre la direction ou de se laisser entraîner dans le jeu provocateur d'un syndicat concurrent. Ce comportement ne fait que **diviser davantage** le personnel et nuit à **l'intérêt collectif**.

Nous ne pouvons pas rester silencieux face à **vos attaques personnelles** et à vos **insinuations malveillantes**. Il est inacceptable de s'en prendre à nos collègues avec l'objectif de **nuire à leur réputation**. Vos accusations selon lesquelles nous inciterions nos membres à rédiger des témoignages contre l'un d'entre eux sont non seulement **infondées**, mais relèvent d'une stratégie de déstabilisation inacceptable. Une telle pratique ne peut être tolérée dans un environnement qui devrait être basé sur **la solidarité**.

Force Ouvrière Justice ne restera jamais silencieux face aux discriminations, qu'elles soient liées au physique, à la religion, à l'orientation sexuelle ou à toute autre caractéristique. Nous rappelons à Monsieur le secrétaire local de l'UFAP que la lutte contre ces discriminations est le B.A.-BA d'une organisation professionnelle digne de ce nom. Conformément à l'article 225-1 du Code pénal, toute distinction opérée sur la base de l'apparence physique constitue une discrimination prohibée. Nous nous engageons à faire respecter cette loi et à défendre les droits de tous les agents.

Défendre tout et n'importe quoi devient absurde. Il est essentiel d'avoir **des principes et des valeurs** claires pour comprendre l'importance **du respect mutuel**. Ce respect semble difficile à saisir lorsque l'on fait preuve d'un **ego surdimensionné**, comme c'est manifestement votre cas.

Il est donc crucial que les collègues du CP de Bois d'Arcy prennent le temps de réfléchir à leurs choix **de représentants du personnel**. Nous avons les mêmes fonctions, mais **nos priorités diffèrent radicalement**. Nous ne pouvons pas accepter que certains choisissent de privilégier des luttes personnelles au détriment de l'ensemble du personnel.

Nous vous exhortons à réévaluer vos méthodes et à vous concentrer sur **des actions constructives** qui bénéficieront réellement à tous les agents, plutôt que de vous livrer à **des attaques stériles**.

FO sera toujours présent à vos côtés !!

Adresse du Bureau local : 5 bis rue Alexandre Turpault
78390 Bois d'Arcy
Mail : fo.cp-bois-d'arcy@justice.fr
Tel : 0650327178

SLP FO Justice Bois d'Arcy
Le : 10/02/2025

